

**Session des 12 et 13 février 2018**

**Intervention Sophie Foucher Maillard – Terra Botanica**

Monsieur le président, chers collègues,

Terra Botanica a fait couler beaucoup d'encre et nous a même valu les honneurs d'un rapport de la Cour des comptes. Chacun se souvient des éléments lourds du rapport : manque de transparence, déficit caché, factures de la Sodemel, etc.

Le passif est lourd, la confiance ébranlée.

Il y a 3 ans, la majorité a décidé d'engager un plan de relance. 10 M€ ont été mis sur la table, avec pour objectif d'équilibrer les comptes et envisager la vente possible du parc.

Aujourd'hui, ça va mieux. Un travail important a été réalisé et nous saluons l'action des équipes sous l'autorité de Denis Griffon. Mais si ça va mieux, force est d'admettre que nous ne sommes pas à l'objectif affiché à l'époque devant nos concitoyens : nous ne pourrions pas vendre le parc, sauf à perdre de l'argent.

La question est donc la suivante : après un coût initial de 115M€, puis un plan de relance de 10M€, devons-nous continuer de mettre de l'argent sur la table sur une compétence qui n'est pas celle de la collectivité, alors que sur notre cœur de métier, il est toujours difficile de boucler ?

Le débat n'est plus POUR ou CONTRE Terra Botanica, mais bien de savoir comment la collectivité continue de se positionner sur ce Parc.

Vous avez fait une réunion privée sur la situation actuelle, mis les choses sur la table, en toute transparence cette fois-ci, ce que nous avons apprécié.

Au final, vous proposez de remettre 1M€ : 800 000 en fonctionnement et 240 000 en investissement.

Nous ne partageons pas ce montant, alors même que les crédits, notamment pour l'investissement dans le social, est proche de 0€.

Nous acceptons l'idée de remettre un peu d'argent. Le Parc est là, mais comme Denis Griffon nous l'a dit en séance privée, il est possible de mettre moins.

Surtout, la ville d'Angers est dans le GIP. Nous devrions faire 50-50, notamment pour récupérer la TVA, alors qu'en mettant en fonctionnement, ce n'est pas le cas.

Voilà pourquoi, à l'exception de Marie-Hélène Chouteau et Jean-Luc Rotureau, élus sur un programme différent sur ce point, nous ne voterons pas cette délibération.